Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Modernization of Charitable Gaming

Direction and Priorities

December 2005

Alcohol and Gaming Commission of Ontario
20 Dundas Street West, 7th floor •Toronto, Ontario
M5G 2N6
Tel: 416-326-0376 or toll free in Ontario
1-800-522-2876 • Fax: (416) 326-0387
•website www.agco.on.ca

Ontario

106-02472/

Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Modernization of Charitable Gaming
Direction and Priorities
December 2005

Table of Contents

Introduction 1

Guiding Principles 2

Results of Consultation 3

Direction and Priorities – Highlights 4

Phase I (January 1 to June 30, 2006) 4

1. Revenue Model for Bingo Centres 4
2. Revenue Model for Break Open Tickets 4
3. Accountability and Flexibility 5
4. Terms and Conditions 5
5. Compliance Strategy 5
6. Use of Information Technology and the Internet 5
7. Advertising and Promotions 6
8. Ongoing Consultation 6

Phase II (July 1 to December 31, 2006) 6

1. Review of the Raffle Sector 6
2. Break Open Ticket Licences 6
3. Bingo Development Fund 6
4. Revenue Models 7
5. Compliance Strategy 7
6. Advertising and Promotions 7
7. Broader Changes Beyond the Authority of the Registrar 7
8. Ongoing Consultation 7
9. Responsible Gaming 7

Additional Details for Direction and Priorities 8

Phase I (January 1 to June 30, 2006) 8

1. Revenue Model for Bingo Centres 8
2. Revenue Model for Break Open Tickets 9

3. Accountability and Flexibility 9

4. Terms and Conditions 10
5. Compliance Strategy 11
6. Use of Information Technology and the Internet 11
7. Advertising and Promotions 11
8. Ongoing Consultation 12

Phase II (July 1 to December 31, 2006) 12

1. Review of the Raffle Sector 12
2. Break Open Ticket Licences 12
3. Bingo Development Fund 13
4. Revenue Models 13
5. Compliance Strategy 13
6. Advertising and Promotions 13
7. Broader Changes Beyond the Authority of the Registrar.. 13
8. Ongoing Consultation 14
9. Responsible Gaming 14

Conclusion 15

Quick Reference Chart - Phase I 16

Quick Reference Chart - Phase II 17

Ontario

Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Modernization of Charitable Gaming Direction and Priorities

Introduction

The Registrar released in May 2005 a discussion paper entitled *A Consultation Document on the Modernization of Charitable Gaming*. The primary intention of the discussion paper was to obtain comments and advice from participants in the charitable gaming sector on strategic changes to charitable gaming. Issues with respect to the *Criminal Code* were not part of the discussion paper.

The discussion paper was intended to complement consultation that has been ongoing as part of the Bingo and Break Open Ticket Strategic Working Groups. The discussion paper achieved what it was intended to do – provide an opportunity for a broad range of input into the modernization of charitable gaming initiative.

The number of submissions in response to the discussion paper exceeded expectations. Over 50 submissions were received, ranging from a few pages to substantial length. The submissions were also varied in the types of comments that were made – some addressing specific issues and others taking a broader approach. All submissions were important and valuable in preparation of the direction and priorities to be addressed by the Registrar.

Guiding Principles

The consultation document indicated that following the consultation process, the Registrar would determine key priorities for change. Changes would be measured against the following essential guiding principles:

- Charitable gaming exists to raise funds for charitable activities to be carried out in Ontario by eligible charities at a local community level
- Charitable organizations are largely volunteer based with charitable gaming recognized as a form of fundraising for organizations rather than the focus of their business
- Enhanced flexibility must be balanced by appropriate levels of accountability and trackability
- Gaming products and participants in the sector (charities, suppliers and others) must operate with honesty and integrity and in the public interest
- Success of charitable gaming is dependent upon fair and productive partnerships between all participants in the sector
- Adaptability is necessary in a continually and rapidly changing environment

Results of Consultation

The submissions and input received to date ranged across a wide number of topics. In a number of cases, the submissions or proposed directions were complementary; in other cases, diametrically opposed. There was, though, an overall consensus on a number of points:

- significant, if not radical, change is necessary to provide an opportunity for a stronger and more viable sector to develop,
- the main purpose for charitable gaming is and should remain a regulated fundraising activity for charitable and religious organizations,
- charitable gaming products must have integrity and charitable gaming must be conducted and managed with honesty, integrity, in accordance with the law, and in the public interest, in order to maintain public confidence,
- those that participate in charitable gaming ought to be properly regulated and meet certain standards,
- any increase in flexibility within charitable gaming must be balanced by improved accountability with respect to the product and proceeds.

While there is no consensus on the specifics of a more appropriate revenue model for various gaming products, there was agreement overall that the current revenue model(s) will not assist in creating sustainability in the short or longer term. There was not only a sense that change is needed, there is also an "appetite" for change throughout the charitable gaming sector. Many focused on the need for significant changes to be in place by Spring 2006.

Another consistent comment is that modernization of charitable gaming ought to take into account information technology. There was consensus that information technology should be utilized to enhance accountability and consistency while streamlining interactions. Certain administrative functions, such as applying for licences and filing of reports were suggested as a good starting point for consideration. It was recognized that there would need to be more comprehensive information technology in place before enhanced flexibility could be achieved in other areas, such as multiple tickets under one BOT licence. There were also requests that the *Criminal Code* be interpreted more broadly to permit use of the internet for gaming activities, i.e., as a point of sale for raffles.

Direction and Priorities - Highlights

The submissions arising from the discussion paper, the issues raised and comments from the Strategic Working Groups, and other forms of consultation have been considered. Based on the review, it is apparent that change needs to be significant but that it also needs to be phased. The phasing of reform should take into account the sense of urgency within the sector but also the ability of the participants and institutions (including the AGCO) to plan for and implement effective change.

The AGCO is transitioning to a planned "cycle for change". This cycle will be based on changes being announced or implemented on January 1 and July 1 of each year. This provides all participants an opportunity to consult, plan and implement changes in a measured manner. Establishing this cycle will not prevent changes from being implemented at other times if it is identified that a particular action is required to address an immediate and significant issue that has developed.

Phase 1 (January 1 to June 30, 2006)

The initial phase of modernization is intended to establish a sound foundation to build upon for future change and growth within charitable gaming. An outline of what this phase will include is noted here, with some changes taking the form of proposed pilot projects. Greater detail and examples are provided later in the document.

1. Revenue Model for Bingo Centres

A process for the implementation of a new revenue model will be established for "bingo centres" in appropriate municipalities on a pilot basis. The Registrar will work with the Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario to establish a detailed process for the pilots. The municipalities will lead the development of new revenue models together with participants within their municipalities and based on criteria set out by the Registrar. The municipally-developed revenue model is not to be arbitrary but based on sound analysis. The Registrar will also investigate establishing a new provincial revenue model.

2. Revenue Model for Break Open Tickets

The Registrar will work with the Break Open Ticket Strategic Working Group and the Break Open Ticket Development Fund Management Committee to determine a new revenue model for break open tickets.

3. Accountability and Flexibility

The Registrar will strive to balance the opportunities for increased flexibility with clear accountability. This will include the development of a centralized ordering and tracking system for the movement of Break Open Tickets. This system will provide the foundation for greater flexibility in the issuance of Break Open Ticket licences, such as a single licence for multiple ticket types from various manufacturers, and the filing of reports being enhanced through the supply of better information. A review of the opportunity to issue a single licence for provincial bingo games held in conjunction with municipally licensed games will be undertaken as well. The single licence initiative would provide the opportunity to conduct a series of games under one licence, reducing the number of reports to be filed. For mega raffles requiring lengthy lead times for the production of promotional materials the Registrar will develop criteria for considering an application for a subsequent event prior to the conclusion of the current event where there has been a demonstrated history of compliance.

4. Terms and Conditions

The Registrar will revise the terms and conditions to support the introduction of new games such as Break Open Ticket seal cards and bingo event tickets, as well as a new provincially licensed bingo game. This will provide licensees with the opportunity of introducing new products to the market. This will precede a review of all terms and conditions with an established objective of streamlining and focusing the terms and conditions on elements related to honesty, integrity and accountability with the detailed pieces being streamlined and reflected in "rules of play".

5. Compliance Strategy

The Registrar will establish an overall compliance strategy. The compliance strategy will include improved communications and education along with enforcement. All are identified as tools to assist participants in the industry in gaining compliance.

6. Use of Information Technology and the Internet

The Registrar recognizes the industry's desire to optimize the use of information technology. The AGCO is currently developing a new Lotteries System to support the applications process for licences issued by the Registrar. Additional opportunities to streamline applications and reporting through the use of information technology will continue to be reviewed. The Registrar is also investigating what additional opportunities are available to licensees to optimize the use of information technology when conducting

raffle events, while remaining consistent with the requirements under the *Criminal Code*.

7. Advertising and Promotions

The Registrar is committed to a review of the current advertising and promotions guidelines and terms and conditions to enhance marketing opportunities. An initial step will be to allow for greater flexibility in promoting large bingo events on a pilot basis.

8. Ongoing Consultation

The Registrar will continue to consult with key stakeholders in the industry through the established Strategic Working Group format.

Phase II (July 1 to December 31, 2006)

This phase will include the monitoring and evaluation of the effectiveness of the changes implemented during Phase I and where appropriate result in revisions. Initiatives identified for Phase II are noted here with greater detail and examples provided later in the document.

1. Review of the Raffle Sector

The Registrar will consult with the raffle sector to identify specific opportunities to build on the use of information technology as identified through the review undertaken in Phase I.

2. Break Open Ticket Licences

The Registrar will review the opportunity to implement a single licence system for Break Open Tickets allowing for multiple ticket types from various manufacturers to be sold under one licence and reduce administration in reporting based on the implementation of the centralized ordering and tracking system.

3. Bingo Development Fund

The Registrar will consult with the industry regarding the opportunity to establish a Bingo Development Fund similar to the successful Break Open Ticket Development Fund in order to identify effective and strategic opportunities for change based on objective professional third party research.

4. Revenue Models

The Registrar will continue to monitor and evaluate the revenue models to support a healthy and viable industry.

5. Compliance Strategy

To continually enhance communications and education the Registrar will update the Lottery Licensing Policy Manual.

6. Advertising and Promotions

The Registrar will continue to review the advertising and promotions guidelines and terms and conditions to identify appropriate opportunities to enhance the responsible marketing of the industry.

7. Broader Changes Beyond the Authority of the Registrar

The Registrar will carry out further consultation with respect to the Order–in-Council and the *Gaming Control Act* and Regulations to identify opportunities for improvement and where appropriate bring these to the attention of government.

8. Ongoing Consultation

The Registrar will continue to consult with the industry by transitioning to a Charitable Gaming Strategic Working Group with sub-committees focusing on various segments of the industry.

9. Responsible Gaming

The Registrar will consult with the industry regarding responsible gaming programs.

Additional Details for Direction and Priorities

Phase 1 (January 1 to June 30, 2006)

1. Revenue Model for Bingo Centres

The Registrar will work with the Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario to establish a detailed process for developing a new revenue model for "bingo centres" in appropriate municipalities. Initial consideration is being given to this revenue model having features such as:

- Municipal council leading the development of a revenue model for its market together with participants within the municipality and in accordance with policy direction from the Registrar. The pilot is not to be arbitrary but based on sound analysis. The Registrar's policy direction may include the following factors:
    - the charitable or religious organizations must conduct and manage the lottery scheme to raise funds for their charitable or religious purposes,
    - the municipal council will be responsible and accountable for the revenue model and its related features,
    - the municipal council will use an open consultative process to develop the proposed revenue model,
    - the revenue model will be established with the intent of being in place for a period of one year and will be subject to ongoing monitoring and review with reports to the municipal council and to the Registrar (with revisions being made if significant concerns are identified in-year),
    - the bingo hall operator shall make available to the municipal council, on a confidential basis, or authorize the Registrar to disclose, full, accurate and current financial information with respect to the operations of the bingo hall, including those related to concessions and other non-gaming activities,
    - the revenue model is to be "all-in" – which may include all revenues and expenses related to gaming activities alone or may include all revenues and expenses for all lines of business and activities, including such items as concession stands,
    - the revenue model may include incentives provided that (i) the model considered all lines of business activities related to the bingo hall in determining revenue allocation for gaming activities, (ii) specific and reasonable benchmarks are determined, (iii) those benchmarks are monitored, and (iv) those benchmarks are audited,
    - any desired changes to terms and conditions to licences must be identified in the overall policy development process,

- the municipal council includes appropriate compliance and enforcement measures that are consistent with and complementary to the compliance strategy of the Registrar,
- the municipal council, as part of its monitoring, sets audit requirements and a monitoring program. The revenue model shall be reviewed a minimum of twice yearly, at least once within 6 months of being put in place and prior to the 12 month end of the pilot;

- The Registrar will consider changes to the prize-board within the current limitations set out in the Order-in-Council. For municipalities involved in the new revenue model pilots, the Registrar will coordinate the "in conjunction" lottery schemes to meet the overall revenue model objectives. Any coordination will take into account the resulting overall prize-board. The municipalities may, as part of this process, identify new "in conjunction" lottery schemes and develop draft Rules of Play for the Registrar's consideration. The Registrar will continue to issue licences for the "in conjunction" lottery schemes.
- For other municipalities, the Registrar will consult with the Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers during this phase on an appropriate overall prize-board with respect to bingo and other lottery schemes.
- The Registrar will also investigate establishing a new province wide revenue model.

2. Revenue Model for Break Open Tickets

The Registrar will determine a new revenue model for break open tickets. The Registrar will request the Break Open Ticket Development Fund Management Committee to consider retaining an expert in retailing acceptable to the Registrar to provide consulting advice on the types of remuneration that would be appropriate for BOTs. The expert would take into consideration the various participants involved in the process and under what conditions the tickets are sold. This approach is consistent with the overall approach to break open tickets where decisions being made are based on sound, objective research.

3. Accountability and Flexibility

Accountability is essential for both gaming products and proceeds. The proposed central ordering and tracking system for break open tickets is a key component to a more comprehensive accountability structure for BOTs and for enhanced flexibility. The Registrar intends to develop a centralized ordering and tracking system based on the findings of the report commissioned by the Registrar in 2005. The timing will be based on resources available and industry participants' capacity to participate.

This system will be based on licence information being the foundation that allows for the appropriate movement of tickets and will include an ordering system which will track BOTs at the deal level from manufacturer, to gaming equipment supplier (if any), to BOT seller (if any), to charity. The fully implemented system will permit filing of reports and applications for licences issued by the Registrar. The option to permit filing of reports and applications for licences will be available to municipalities as well. The system will also permit enhanced access to information for licensing and enforcement purposes.

Only through the implementation of a central ordering and tracking system will there be a foundation to consider greater flexibility for a charity in utilizing multiple ticket types, manufacturers, and game styles under one licence.

The Registrar will also review the opportunity to issue a single licence for bingo games licensed by the Registrar and held in conjunction with municipally-licensed games. This approach would provide the opportunity to conduct and manage a series of games under one licence reducing the number of reports to be filed.

For mega raffles requiring lengthy lead times for the production of promotional materials the Registrar will develop criteria for considering an application for a subsequent event prior to the conclusion of the current event where there has been a demonstrated history of compliance. For January 2006 the Registrar will establish the criteria for considering applications for a subsequent event in advance of the first event concluding. The Registrar will also consider conditional approval ensuring that the advertising and promotions for the second event and the sale of tickets would not occur before the reports from the first event are dealt with. This will mean that two events would not be conducted simultaneously and will still provide the licensee with the efficiencies of an earlier approval.

4. Terms and Conditions

The Registrar will revise the terms and conditions to support the introduction of new games effective January 1, 2006. These games include Break Open Ticket seal cards and bingo event tickets, as well as a new provincially licensed bingo game building on the success of the Loonie Progressive Game. These games will provide licensees with the opportunity to introduce new products to the market. The changes to the terms and conditions will precede the overall review explained below.

The terms and conditions for licences that are prescribed by the Registrar will be revised by April 2006. The objective of the review will be to streamline and focus the terms and conditions on elements related to honesty, integrity and accountability. The revisions will separate out those elements of the terms and conditions that will be common to all lottery schemes from those that could be placed in "rules of play". The elements that are common to all and focus on

honesty, integrity, and accountability would include, for example, requirements to expend proceeds only for approved purposes, to maintain books and records, to file reports and so forth.

5. Compliance Strategy

The Registrar will establish an overall strategy with a focus on compliance. Compliance can be enhanced through improved communications and education along with enforcement, all identified as tools available to gain compliance. The strategy will focus on providing information to licensees, registrants and others about their legal obligations, in particular in the lower risk areas. It will take an educational perspective and improve understanding, in order to assist participants in complying with the law. The release of the Lottery Licensing Policy Manual in 2005 was a key step in establishing the foundation for this communication and education. The strategy will also provide a foundation for consultation with municipal councils on protocols to ensure that there is a more comprehensive approach to enforcement with respect to both low risk and higher risk situations.

6. Use of Information Technology and the Internet

The Registrar will review optimizing the use of information technology from a number of perspectives. Opportunities to expand the use of information technology to enhance communications, streamline the application process and the issuance of licences, and improve on reporting will be reviewed taking into consideration the cost benefit analysis and the industry's ability to embrace and optimize this level of change.

An initial step is the development of a new AGCO Lotteries System to support the applications process for licences issued by the Registrar. Development work has been started and the system is expected to be functional in 2006. Additional opportunities to streamline applications and reporting through the use of information technology will continue to be reviewed.

The Registrar will also investigate whether there is flexibility within the Criminal Code to utilize information technology for raffle events.

7. Advertising and Promotions

The Registrar is committed to a review of the current advertising and promotions guidelines and terms and conditions to enhance marketing opportunities available to licensees. An initial step will be to allow for greater flexibility in promoting large bingo events on a pilot basis. An opportunity for groups of licensees at bingo centres to offer promotional prizes to the players within their own bingo centre is currently under development. In this case the prize provides

the opportunity for the player to attend a larger bingo event. This pilot is expected to be launched in January 2006.

8. Ongoing Consultation

Consultation with the industry is a key component in the development and implementation of an effective strategy for modernizing charitable gaming. The Registrar will continue to consult with key stakeholders in the industry through the established Bingo Strategic Working Group and the Break Open Ticket Strategic Working Group.

The Registrar also has an appreciation for the time commitment required on the part of the stakeholders to actively participate in these Strategic Working Groups. In recognition of this time commitment the Registrar will transition the consultation process to recognize one group as the Charitable Gaming Strategic Working Group. The AGCO will take an active leadership role and develop a clear mandate as well as criteria for membership. It is anticipated that the Charitable Gaming Strategic Working Group will identify sub-committees to focus on administrative changes required for specific segments of the charitable gaming industry or for specific projects as they arise.

Phase II (July 1 to December 31, 2006)

This phase will review additional changes that ought to take place. During this time period, the Registrar will also monitor and evaluate the effectiveness of changes implemented in Phase I together with monitoring other developments in the industry and make any adjustments that may be necessary.

1. Review of the Raffle Sector

The Registrar will consult with the raffle sector (licensees, registrants and municipalities) with respect to submissions made by those that participate in that gaming product. The Registrar will evaluate the benefits and effectiveness of establishing a Raffle Sub-committee to the Charitable Gaming Strategic Working Group to consider and develop proposals to address the unique issues of that sector. Opportunities to build on the findings from the review of information technology in Phase I and how it may specifically enhance opportunities in the raffles sector will be considered.

2. Break Open Ticket Licences

This phase will include the initial implementation of the centralized ordering and tracking system. The timing will be based on resources available and industry participants' capacity to participate. If resources are available, the system will be expanded in a phased approach.

The Registrar will review the opportunity to implement a single licence system for Break Open Tickets allowing for multiple ticket types from various manufacturers on one licence and reduced administration in reporting.

3. Bingo Development Fund

The Registrar, through consultation with the Strategic Working Group will investigate the opportunity to establish a "Bingo Development Fund" similar to the successful Break Open Ticket Development Fund. The Break Open Ticket Development Fund has provided the industry with the means to identify effective and strategic opportunities for change through industry consensus. The decisions are based on objective professional third party research. A similar approach may provide the bingo sector with significant benefits.

4. Revenue Models

The Registrar will continue to monitor and evaluate the revenue models to support a healthy and viable industry. The experiences from the e-bingo initiative and the development of municipal revenue models from Phase I will provide a foundation for considering a revised revenue model for halls that are located in municipalities in which a new revenue model has not been adopted. The Registrar will continue to work with the Break Open Ticket Development Fund Management Committee on the implementation of an appropriate revenue model for break open tickets, taking into account any research that has been done.

5. Compliance Strategy

The Registrar will continue to enhance communications and education through the updating of the Lottery Licensing Policy Manual and a commitment to provide appropriate updates on a semi-annual basis.

6. Advertising and Promotions

The Registrar will continue to review the advertising and promotions guidelines and terms and conditions to identify appropriate opportunities to enhance the responsible marketing of the industry. The results of the promotional opportunity introduced in Phase I together with developments within charitable gaming and the advertising and marketing of the industry in general will be evaluated to determine if similar opportunities should be permitted and to identify new opportunities.

7. Broader Changes Beyond the Authority of the Registrar

The Registrar has the authority to make timely changes to the Terms and Conditions and policies. Changes to the Order-in-Council and the *Gaming Control Act* and Regulations require broader government involvement. The

Registrar will continue to review the current framework in order to identify opportunities for improvement and where appropriate will bring these opportunities to the attention of government.

8. Ongoing Consultation

The Registrar will continue to consult with the industry by establishing a Charitable Gaming Strategic Working Group with sub-committees focusing on operational changes unique to certain segments of the industry, when appropriate. Industry input is valuable when identifying opportunities for change, developing priorities, and setting directions. The AGCO will continue to take an active leadership role to ensure the Strategic Working Group meets the objectives of its mandate.

9. Responsible Gaming

The Registrar will consult with the industry regarding responsible gaming programs.

Conclusion

The level of interest and the quality of the input received from stakeholders is greatly appreciated by the AGCO. Through this consultation process the ongoing interest on the part of the industry has reinforced the value charitable gaming provides to worthwhile organizations across Ontario. This direction and priorities document should be seen as the initial step in the ongoing Modernization of Charitable Gaming.

If you have any questions or comments please contact:

Don Bourgeois
General Counsel & Director
Legal Services
Don.bourgeois2@cbs.gov.on.ca

Kathy Klas
Director
Sector Liaison Branch
Kathy.klas@cbs.gov.on.ca

Quick Reference Chart

Modernization of Charitable Gaming
Phase I
January to June 2006

	Priority	Action	Date
1	**Revenue Model for Bingo Centres**		
		Municipal Model for Pilots	Jan 06
		Consult re appropriate overall prize board	Jan-Jun 06
		Investigate province wide option	Jan-May 06
2	**Revenue Model for Break Open Tickets**		
		Consulting advice obtained through Break Open Ticket Development Fund	Jan-Jun 06
3	**Accountability and Flexibility**		
		Move from two contracted BOT manufacturers to list of approved manufacturers	May 05
		Develop a centralized ordering and tracking system for BOTs	Mar -Jun 06
		Introduce criteria for advance consideration of certain mega raffle applications	Jan 06
4	**Terms and Conditions**		
		Revise to support introduction of BOT seal cards and bingo event tickets	Jan 06
		Revise to support introduction of Loonie Progressive Plus Game	Jan 06
		Revise to accommodate municipal model for revenue pilots	Jan 06
		Revise to support introduction of greater flexibility in promoting large bingo events as a pilot	Jan 06
		Streamline and focus terms and conditions with separate "rules of play"	Apr 06
5	**Compliance Strategy**		
		Release of the Lottery Licensing Policy Manual	May 05
		Update Lottery Licensing Policy Manual	Jan 06
		Establish strategy with focus on compliance	Jan 06
		Consult on protocols with municipal councils to ensure comprehensive approach to enforcement	Jan-Jun 06
6	**Use of Information Technology and the Internet**		
		Develop new AGCO Lotteries System	Underway - Dec 06
		Investigate opportunities available to licensees to optimize use of information technology for raffle events	Apr 06
7	**Advertising and Promotions**		
		Introduce greater flexibility in promoting large bingo events as a pilot	Jan 06
8	**Ongoing Consultation**		
		Transition to single Charitable Gaming Strategic Working Group	Apr 06

Quick Reference Chart

Modernization of Charitable Gaming
Phase II
July to December 2006

	Priority	Action	Date
1	**Review of the Raffle Sector**		
		Consult re opportunities	July-Oct 06
		Build on findings in Phase I related to use of information technology	Nov 06
2	**Break Open Ticket Licences**		
		Initiate Implementation of centralized ordering and tracking system	July-Dec 06
		Review opportunity for single licence system	July-Dec 06
3	**Bingo Development Fund**		
		Investigate establishing a bingo development fund	July- Dec 06
4	**Revenue Models**		
		Build on experiences from e-bingo pilots and municipal revenue model of Phase I	July-Dec 06
		Implement appropriate revenue model for BOTs	July-Dec 06
5	**Compliance Strategy**		
		Review Lottery Licensing Policy Manual semi-annually	Ongoing
6	**Advertising and Promotions**		
		Identify opportunities to enhance responsible marketing	Sept-Dec 06
7	**Broader Changes beyond the authority of the Registrar**		
		Registrar to review current framework (Order-in-Council and *Gaming Control Act* and Regulations) to identify opportunities for improvement	July-Dec 06
8	**Ongoing Consultation**		
		Continued consultation with the Charitable Gaming Strategic Working Group and additional experts as required	July-Dec 06
9	**Responsible Gaming**		
		Consult with the industry regarding responsible gaming programs	July-Dec 06

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Modernisation des jeux de bienfaisance

Orientation et priorités

Décembre 2005

Commission des alcohols et des jeux de l'Ontario
20, rue Dundas Ouest, 7e étage
Toronto ON M5G 2N6
Téléphone: 416-326-0376 ou san frais en Ontario
1-800-522-2876
Télécopieur: (416) 326-0387
Site web: www.agco.on.ca

Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Modernisation des jeux de bienfaisance
Orientation et priorités
Décembre 2005

Table des matières

Introduction 1

Principes directeurs 2

Résultats des consultations 3

Orientation et priorités – Points saillants 4

Phase I (Du 1er janvier au 30 juin 2006) 4

1. Modèle de recettes pour les centres de bingo 4
2. Modèle de recettes pour les billets à fenêtres 5
3. Responsabilité et souplesse 5
4. Modalités 5
5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives 5
6. Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet 6
7. Activités promotionnelles et publicitaires 6
8. Consultations permanentes 6

Phase II (Du 1er juillet au 31 décembre 2006) 6

1. Examen du secteur des tombolas 6
2. Licences de billets à fenêtres 6
3. Fonds pour l'amélioration du secteur des bingos 7
4. Modèles de recettes 7
5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives 7
6. Activités promotionnelles et publicitaires 7
7. Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur 7
8. Consultations permanentes 7
9. Jeu responsable 7

Renseignements supplémentaires sur l'orientation et les priorités 8

Phase I (Du 1er janvier au 30 juin 2006) 8

1. Modèle de recettes pour les centres de bingo..... 8
2. Modèle de recettes pour les billets à fenêtres..... 9
3. Responsabilité et souplesse 10
4. Modalités..... 11
5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives..... 11
6. Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet... 11
7. Activités promotionnelles et publicitaires..... 12
8. Consultations permanentes..... 12

Phase II (Du 1er juillet au 31 décembre 2006)..... 12

1. Examen du secteur des tombolas..... 13
2. Licences de billets à fenêtres..... 13
3. Fonds pour l'amélioration du secteur des bingos..... 13
4. Modèles de recettes..... 13
5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives..... 14
6. Activités promotionnelles et publicitaires..... 14
7. Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur..... 14
8. Consultations permanentes..... 14
9. Jeu responsable..... 14

Conclusion..... 15

Tableau de consultation rapide - Phase I..... 16

Tableau de consultation rapide - Phase II..... 17

Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Modernisation des jeux de bienfaisance
Orientation et priorités

Introduction

En mai 2005, le registrateur a rendu public un document de discussion intitulé *Document de consultation sur la modernisation des jeux de bienfaisance*. Le principal objectif de ce document était d'obtenir les commentaires et les conseils des participants du secteur des jeux de bienfaisance au sujet des changements stratégiques devant être apportés aux jeux de bienfaisance. Le document n'abordait pas de questions relatives au *Code criminel*.

Le document de discussion a été préparé comme complément aux consultations menées dans le cadre des travaux des groupes de travail stratégiques sur les bingos et les billets à fenêtres. Le document de discussion a permis d'atteindre l'objectif visé, soit d'obtenir un large éventail de commentaires sur la modernisation des jeux de bienfaisance.

Nous avons reçu plus de 50 observations suite à la publication du document, ce qui a dépassé nos attentes. La longueur des documents soumis variait beaucoup tout comme le genre de commentaires formulés. Certains portaient sur des questions précises et d'autres étaient plus généraux. Tous les commentaires reçus se sont avérés importants et précieux pour l'établissement d'une orientation et de priorités à l'intention du registrateur.

Principes directeurs

Le document de discussion indiquait qu'à la suite du processus de consultation, le registrateur déterminerait les changements prioritaires à apporter, en tenant compte des principes directeurs suivants :

- Les jeux de bienfaisance existent pour financer les activités de bienfaisance organisées en Ontario au niveau de la communauté par des organismes de bienfaisance autorisés.

- Les organismes de bienfaisance sont dans l'ensemble composés de bénévoles; les jeux de bienfaisance y étant reconnus comme un moyen de financer l'organisme et non comme le point central des activités d'exploitation.

- La souplesse accrue doit être contrôlée par des niveaux de responsabilité et de suivi appropriés.

- Les produits de jeu et les participants du secteur (organismes de bienfaisance, fournisseurs et autres) doivent adhérer à des normes d'honnêteté et d'intégrité et respecter l'intérêt public.

- Le succès du secteur des jeux de bienfaisance dépend des partenariats justes et productifs établis entre tous les participants du secteur.

- L'adaptabilité est un facteur essentiel dans un environnement en évolution constante et rapide.

Résultats des consultations

Les observations reçues jusqu'à présent portent sur un large éventail de sujets. Dans certains cas, les observations ou les orientations proposées vont dans le même sens. Dans d'autres, elles sont diamétralement opposées. Toutefois, les points suivants font l'objet d'un consensus général :

- Il est nécessaire d'apporter des changements importants, sinon radicaux, au secteur afin de le renforcer et de le rendre plus viable.
- Les jeux de bienfaisance constituent principalement une activité réglementée de financement pour les organismes religieux et de bienfaisance, et cela ne devrait pas changer.
- Les produits de jeux de bienfaisance doivent respecter le principe de l'intégrité et les jeux de bienfaisance doivent être mis sur pied et administrés de façon honnête et intègre, conformément à la loi, et respecter l'intérêt public afin de préserver la confiance du public.
- Les personnes qui prennent part aux jeux de bienfaisance doivent être réglementées adéquatement et respecter certaines normes.
- Toute augmentation de la souplesse au sein du secteur des jeux de bienfaisance doit être contrebalancée par une responsabilité accrue quant aux produits et aux recettes.

Il n'y a pas de consensus quant aux caractéristiques d'un modèle de recettes plus approprié pour divers produits de jeu, mais on s'entend en général sur le fait que les modèles de recettes actuels ne contribueront pas à assurer la viabilité du secteur à court ou à long terme. On n'a pas seulement le sentiment que des changements sont nécessaires au sein du secteur des jeux de bienfaisance. On désire ardemment que les choses changent. Dans de nombreux cas, on insiste sur le fait que des changements importants doivent être apportés d'ici le printemps 2006.

Autre commentaire fréquent : la modernisation des jeux de bienfaisance doit tenir compte de la technologie de l'information. Tous s'entendent sur le fait qu'on devrait avoir recours à la technologie de l'information pour améliorer la responsabilité et l'uniformité tout en rationalisant les interactions. On suggère comme point de départ certaines fonctions administratives, telles que la présentation de demandes de licences et le dépôt de rapports. On reconnaît qu'il faudrait que la technologie de l'information ait une plus vaste portée pour qu'on puisse accroître la souplesse d'autres aspects du secteur, comme la possibilité de se procurer plusieurs genres de billets en vertu d'une seule licence de billets à fenêtres. Certaines personnes demandent aussi une interprétation plus libérale du *Code criminel* de façon à autoriser l'utilisation d'Internet pour des activités de jeu, soit comme point de vente de billets de tombolas, par exemple.

Orientation et priorités – Points saillants

À la lumière des observations qui ont découlé du document de discussion, des questions soulevées et des commentaires formulés par les groupes de travail stratégiques, ainsi que des résultats de toute autre forme de consultation, il est évident que des changements importants doivent être apportés, mais que ceux-ci doivent être graduels. Il faut donc adopter progressivement des mesures de réforme en tenant compte non seulement de l'opinion des participants du secteur quant à l'urgence de ces mesures mais aussi de la capacité des participants et des institutions (y compris la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario) d'effectuer la planification nécessaire et de mettre en œuvre de véritables changements.

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) passe à un « cycle de changements » planifié. Selon ce cycle, des changements seront annoncés ou mis en œuvre le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Cela permettra aux participants de mener des consultations, de planifier et de mettre en œuvre des changements de façon modérée. L'établissement de ce cycle n'empêchera pas la mise en œuvre de changements à d'autres moments si on juge que des mesures s'imposent pour faire face à un problème immédiat et important.

Phase 1 (Du 1er janvier au 30 juin 2006)

Durant la phase initiale de l'initiative de modernisation, on jettera des assises solides qui permettront d'apporter des changements aux jeux de bienfaisance à l'avenir et de stimuler la croissance de ce secteur. Voici les grandes lignes de ce que comportera cette phase; certains changements prendront la forme de projets pilotes proposés. Des renseignements supplémentaires et des exemples sont fournis plus loin dans le document.

1. Modèle de recettes pour les centres de bingo

On établira un processus pour l'instauration d'un nouveau modèle de recettes pour les « centres de bingo » dans les municipalités appropriées, dans le cadre d'un projet pilote. Le registrateur travaillera avec l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario pour établir un processus détaillé pour les projets pilotes. À l'aide des critères définis par le registrateur, les municipalités concevront des nouveaux modèles de recettes en collaboration avec les participants du secteur au sein de leur municipalité. Le modèle de recettes conçu par les municipalités ne doit pas être arbitraire, mais le fruit d'une analyse judicieuse. Le registrateur envisagera aussi la possibilité d'établir un nouveau modèle de recettes provincial.

2. Modèle de recettes pour les billets à fenêtres

Le registrateur collaborera avec le groupe de travail stratégique sur les billets à fenêtres et le comité de gestion du fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres afin d'établir un nouveau modèle de recettes pour les billets à fenêtres.

3. Responsabilité et souplesse

Le registrateur s'efforcera de trouver un équilibre entre les possibilités d'accroître la souplesse et une responsabilité claire. Cela comportera la conception d'un système de commande et de suivi centralisé pour les billets à fenêtres. Ce système constituera le point de départ pour assouplir le processus de délivrance des licences de billets à fenêtres en permettant par exemple la délivrance d'une seule licence pour plusieurs genres de billets fournis par différents fabricants et le dépôt de meilleurs rapports grâce à la qualité des renseignements fournis. On examinera également la possibilité de délivrer une seule licence pour des jeux de bingo autorisés par la province qui sont organisés conjointement avec des jeux faisant l'objet d'une licence municipale. S'il était possible d'organiser une série de jeux en vertu d'une seule licence, il y aurait moins de rapports à déposer. Dans le cas des méga-tombolas qui doivent être prévues longtemps d'avance pour la production de matériel promotionnel, le registrateur établira des critères pour permettre qu'une demande relative à une activité subséquente soit présentée avant la fin d'une activité en cours lorsqu'il y a des antécédents d'observation des mesures législatives.

4. Modalités

Le registrateur passera en revue les modalités pour déterminer s'il serait possible d'introduire de nouveaux jeux tels que des cartes scellées pour les billets à fenêtres et des billets pour des bingos, ainsi qu'un nouveau jeu de bingo autorisé par la province. Les titulaires de licence auront ainsi la possibilité de lancer de nouveaux produits sur le marché. Cette démarche précédera un examen de toutes les modalités en vue de les rationaliser et de faire en sorte qu'elles mettent l'accent sur les principes de l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité. On pourra éliminer certains détails des modalités et les intégrer aux « règles du jeu ».

5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

Le registrateur établira une stratégie globale d'amélioration de l'observation des mesures législatives. Cette stratégie englobera aussi l'amélioration des communications et de la sensibilisation. Tous ces éléments constituent des outils pour aider les participants de l'industrie à afficher de meilleurs résultats en matière d'observation des mesures législatives.

6. Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet

Le registrateur est conscient du fait que l'industrie désire optimiser l'utilisation de la technologie de l'information. La CAJO est en voie de mettre au point un nouveau système des loteries, qui appuiera le processus de demande de licences délivrées par le registrateur. Toute autre possibilité de rationaliser le processus de présentation des demandes et la production de rapports grâce à la technologie de l'information continuera d'être envisagée. Le registrateur fait aussi des recherches en vue de déterminer s'il y a d'autres possibilités pour les titulaires de licence d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information lorsqu'ils organisent des tombolas, tout en se conformant aux exigences du *Code criminel*.

7. Activités promotionnelles et publicitaires

Le registrateur est désireux de passer en revue toutes les lignes directrices pour les activités promotionnelles et publicitaires et les modalités régissant ces activités afin d'accroître les possibilités sur le plan du marketing. Comme mesure initiale, dans le cadre d'un projet pilote, on accordera plus de souplesse pour la promotion de gros bingos.

8. Consultations permanentes

Le registrateur continuera de consulter les principaux intervenants de l'industrie par l'entremise du groupe de travail stratégique.

Phase II (De 1er juillet au 31 décembre 2006)

Au cours de cette phase, on surveillera et évaluera l'efficacité des changements apportés lors de la phase I et on apportera les révisions qui s'imposent. Voici un résumé des initiatives de la phase II. Des renseignements supplémentaires et des exemples sont fournis plus loin dans le document.

1. Examen du secteur des tombolas

Le registrateur procédera à des consultations au sein du secteur des tombolas afin de repérer des possibilités d'utiliser davantage la technologie de l'information, en fonction des résultats de l'examen effectué à la phase I.

2. Licences de billets à fenêtres

Le registrateur envisagera la possibilité d'instaurer un système de licence unique pour les billets à fenêtres, ce qui permettrait de vendre plusieurs genres de billets fournis par divers fabricants en vertu d'une seule licence. Il envisagera aussi de

réduire les exigences administratives liées à la présentation de rapports en mettant en œuvre un système de commande et de suivi centralisé.

3. Fonds pour l'amélioration du secteur des bingos

Le registrateur consultera les membres de l'industrie au sujet de la possibilité d'établir un fonds pour l'amélioration du secteur des bingos similaire au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres, qui connaît du succès, en vue de repérer des occasions d'apporter des changements de façon efficace et stratégique en se fondant sur les résultats de recherches de professionnels externes objectifs.

4. Modèles de recettes

Le registrateur continuera de surveiller et d'évaluer les modèles de recettes en vue de favoriser la santé et la viabilité de l'industrie.

5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

En vue d'améliorer constamment les communications et la sensibilisation, le registrateur mettra à jour le Manuel de politiques relatives aux licences de loterie.

6. Activités promotionnelles et publicitaires

Le registrateur continuera de passer en revue les lignes directrices pour les activités promotionnelles et publicitaires et les modalités régissant ces activités afin d'accroître les possibilités sur le plan du marketing responsable pour l'industrie.

7. Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur

Le registrateur effectuera d'autres consultations au sujet du décret et de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* et des règlements y afférents en vue de repérer des possibilités d'amélioration et de porter celles-ci à l'attention du gouvernement, lorsque cela est approprié.

8. Consultations permanentes

Le registrateur continuera ses consultations au sein de l'industrie grâce au nouveau groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance auquel se rattacheront des sous-comités chargés de divers segments de l'industrie.

9. Jeu responsable

Le registrateur consultera les membres de l'industrie au sujet de programmes de jeu responsable.

Renseignements supplémentaires sur l'orientation et les priorités

Phase 1 (Du 1er janvier au 30 juin 2006)

1. Modèle de recettes pour les centres de bingo

Le registrateur travaillera avec l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario pour établir un processus détaillé pour la conception d'un nouveau modèle de recettes pour les « centres de bingo » dans les municipalités appropriées. Voici certains des critères pouvant s'appliquer à ce modèle de recettes :

- Un conseil municipal dirigera les travaux d'élaboration d'un modèle de recettes pour son marché en collaboration avec les participants du secteur au sein de la municipalité et conformément aux directives du registrateur. Le projet pilote ne doit pas être arbitraire, mais résulter d'une analyse judicieuse. Les directives du registrateur peuvent englober ce qui suit :
    - Les organismes religieux ou de bienfaisance doivent mettre sur pied et administrer la loterie dans le but de recueillir des fonds à des fins religieuses ou de bienfaisance.
    - Le conseil municipal sera responsable du modèle de recettes et de ses caractéristiques.
    - Le conseil municipal aura recours à un processus de consultation ouvert pour la conception du modèle de recettes.
    - Le modèle de recettes sera établi pour une période d'un an et fera l'objet d'une surveillance permanente, qui donnera lieu à des rapports à l'intention du conseil municipal et du registrateur (des révisions devant y être apportées si d'importantes inquiétudes sont soulevées pendant l'année).
    - L'exploitant de la salle de bingo doit mettre à la disposition du conseil municipal les renseignements financiers courants, exacts et complets relativement à l'exploitation de la salle de bingo, y compris ceux des concessions et d'autres activités non liées au jeu, qui seront gardés confidentiels, ou autoriser le registrateur à divulguer ces renseignements.
    - Le modèle de recettes doit être intégral, c'est-à-dire qu'il peut inclure toutes les recettes et les dépenses liées aux activités de jeu seulement ou encore toutes les recettes et les dépenses pour toutes les activités, y compris les comptoirs des concessions.
    - Le modèle de recettes peut englober les incitatifs à la condition que (i) le modèle ait tenu compte de toutes les activités de la salle de bingo pour déterminer les recettes allouées pour les activités de jeu, (ii) des repères précis et raisonnables soient déterminés, (iii) ces repères soient surveillés, et (iv) ces repères fassent l'objet de vérifications.

- Tous les changements qu'on souhaite apporter aux modalités régissant les licences doivent être indiqués dans le processus global d'élaboration des politiques.
- Le conseil municipal inclut des mesures d'observation et d'exécution appropriées qui sont conformes et se greffent à la stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives du registrateur.
- Le conseil municipal, dans le cadre de ses activités de surveillance, établit des exigences quant aux vérifications et un programme de surveillance. Le modèle de recettes doit être passé en revue au minimum deux fois par année, soit au moins une fois à l'intérieur de la période de six mois après son instauration et avant la fin de la période de 12 mois du projet pilote.

- Le registrateur prendra en considération les changements à apporter aux prix totaux à décerner, à l'intérieur des limites imposées par le décret. Dans le cas des municipalités participant aux projets pilotes concernant le nouveau modèle de recettes, le registrateur coordonnera les loteries conjointes afin que les objectifs globaux du modèle de recettes soient atteints. Toute activité de coordination tiendra compte des prix totaux à décerner en résultant. Les municipalités peuvent, dans le cadre de ce processus, déterminer les nouvelles loteries conjointes et établir une ébauche de règles du jeu à l'intention du registrateur. Le registrateur continuera à délivrer les licences pour des loteries conjointes.
- Pour les autres municipalités, le registrateur consultera l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario au cours de cette phase au sujet des prix totaux à décerner appropriés pour les bingos et d'autres genres de loterie.
- Le registrateur envisagera aussi la possibilité d'établir un nouveau modèle de recettes à l'échelle de la province.

2. Modèle de recettes pour les billets à fenêtres

Le registrateur établira un nouveau modèle de recettes pour les billets à fenêtres. Il demandera au comité de gestion du fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres d'envisager la possibilité d'avoir recours aux services d'un expert en ventes au détail, acceptable pour le registrateur, afin d'obtenir des conseils sur les genres de rémunération qui seraient appropriés pour les billets à fenêtres. L'expert tiendrait compte des divers participants au processus et des conditions dans lesquelles les billets sont vendus. Cette façon de procéder est conforme à l'approche globale adoptée pour les billets à fenêtres, selon laquelle des décisions sont prises à la suite d'une recherche sérieuse et objective.

3. Responsabilité et souplesse

La responsabilité est un facteur essentiel tant pour les produits de jeu que pour les recettes. Le système de commande et de suivi centralisé qui est proposé pour les billets à fenêtres constitue un élément clé d'une structure de responsabilité plus globale et d'une souplesse accrue. Le registrateur a l'intention de mettre au point un système de commande et de suivi centralisé en se fondant sur les conclusions du rapport qu'il a commandé en 2005. La date de mise en œuvre dépendra des ressources disponibles et de la capacité des participants de l'industrie de prendre part à l'initiative.

Ce système sera fondé sur le principe que les renseignements sur les licences permettent le déplacement approprié des billets. Il comportera un système de commande qui suivra les billets à fenêtres à partir du fabricant, en passant par le fournisseur de matériel relatif au jeu (s'il y a lieu) et par le vendeur de billets (s'il y a lieu), en terminant par l'organisme de bienfaisance. Lorsque le système sera entièrement en place, il permettra le dépôt de rapports et de demandes de licences délivrées par le registrateur. Les municipalités auront aussi la possibilité d'autoriser le dépôt de rapports et de demandes de licences à l'aide du système. Ce système permettra également d'avoir un accès accru à des renseignements aux fins de délivrance de licences et d'exécution.

C'est uniquement en mettant en œuvre un système de commande et de suivi centralisé que nous pourrons envisager la possibilité de donner plus de souplesse aux organismes de bienfaisance en leur permettant de vendre plusieurs genres de billets fournis par différents fabricants et de mettre sur pied différents styles de jeux en vertu d'une seule licence.

Le registrateur envisagera en outre la possibilité de délivrer une seule licence pour des jeux de bingo qu'il autorise et qui sont mis sur pied conjointement avec des jeux autorisés par une municipalité. Cette approche permettrait de mettre sur pied et d'administrer une série de jeux en vertu d'une licence, ce qui réduirait le nombre de rapports à produire.

Dans le cas des méga-tombolas qui doivent être prévues longtemps d'avance pour la production de matériel promotionnel, le registrateur établira des critères pour permettre qu'une demande relative à une activité subséquente soit présentée avant la fin d'une activité en cours lorsqu'il y a des antécédents d'observation des mesures législatives. Le registrateur établira ces critères pour le mois de janvier 2006. Il envisagera aussi des approbations conditionnelles afin de s'assurer que les activités promotionnelles et publicitaires de la deuxième activité ainsi que la vente de billets ne se produisent pas avant que les rapports pour la première activité n'aient été traités. On évitera ainsi que deux activités se déroulent simultanément tout en permettant aux titulaires de licence de profiter des avantages d'obtenir une approbation plus tôt.

4. Modalités

Le registrateur passera en revue les modalités pour déterminer s'il serait possible d'introduire de nouveaux jeux à compter du 1er janvier 2006. Ces jeux pourraient inclure des cartes scellées pour les billets à fenêtres et des billets pour des bingos, ainsi qu'un nouveau jeu de bingo autorisé par la province en s'inspirant du succès du bingo « progressif – Dollhuard ». Ces jeux donneront la possibilité aux titulaires de licences de lancer de nouveaux produits sur le marché. Ces changements seront apportés aux modalités avant qu'on procède à l'examen global décrit ci-après.

Les modalités régissant les licences qui sont prescrites par le registrateur seront passées en revue d'ici avril 2006 dans le but de les rationaliser et de faire en sorte qu'elles mettent l'accent sur les principes de l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité. On séparera les éléments des modalités qui sont communs à tous les genres de loteries de ceux qui pourraient être intégrés aux « règles du jeu ». Les éléments communs qui mettent l'accent sur les principes de l'honnêteté, l'intégrité et la responsabilité engloberaient, par exemple, l'exigence de dépenser les recettes aux fins autorisées seulement, de conserver des livres comptables, de produire des rapports, etc.

5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

Le registrateur établira une stratégie globale d'amélioration de l'observation des mesures législatives. On peut renforcer l'observation en améliorant les communications et la sensibilisation, en plus de l'exécution. Tous ces éléments constituent des outils pour renforcer l'observation. Dans le cadre de la stratégie, on s'attachera à fournir des renseignements aux titulaires de licence, aux personnes inscrites et autres sur leurs obligations légales, en particulier dans les situations où les risques sont faibles. Il faudra miser sur la sensibilisation et l'information pour aider les participants à observer la loi. La publication en 2005 du Manuel de politiques relatives aux licences de loterie a représenté une étape clé dans le domaine des communications et de la sensibilisation. La stratégie donnera aussi lieu à des consultations auprès des conseils municipaux au sujet de protocoles pour faire en sorte qu'on adoptera une approche plus globale à l'égard de l'exécution tant pour les situations à faibles risques que celles à risques élevés.

6. Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet

Le registrateur examinera la question de l'optimisation de l'utilisation de la technologie de l'information sous divers angles. Il envisagera des possibilités d'utiliser davantage la technologie de l'information pour accroître les communications, rationaliser le processus de demande et de délivrance de licences et améliorer la production de rapports en tenant compte d'une analyse des coûts-avantages et de la capacité de l'industrie de s'adapter aux changements nécessaires et d'en tirer le maximum.

Comme étape initiale, on est en voie d'élaborer un nouveau système des loteries de la CAJO, qui appuiera le processus de demande de licences délivrées par le registrateur. Le système devrait être fonctionnel en 2006. On continuera d'envisager toute autre possibilité de rationaliser le processus pour les demandes et la production de rapports grâce à la technologie de l'information.

Le registrateur fera également des recherches en vue de déterminer si le *Code criminel* permet une certaine latitude quant à l'utilisation de la technologie de l'information pour les tombolas.

7. Activités promotionnelles et publicitaires

Le registrateur est désireux de passer en revue toutes les lignes directrices pour les activités promotionnelles et publicitaires et les modalités régissant ces activités afin d'accroître les possibilités pour les titulaires de licence sur le plan du marketing. Comme mesure initiale, on accordera plus de souplesse, dans le cadre d'un projet pilote, pour la promotion de gros bingos. On est en voie d'élaborer un projet pilote, qui devrait débuter en janvier 2006, pour permettre à des groupes de titulaires de licence de centres de bingo d'offrir des prix promotionnels aux joueurs au sein de leur propre centre de bingo. Dans ce cas, le prix décerné donnerait la possibilité au joueur d'assister à un plus gros bingo.

8. Consultations permanentes

Les consultations auprès de l'industrie constituent un élément clé du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie efficace pour moderniser les jeux de bienfaisance. Le registrateur continuera de consulter les principaux intervenants de l'industrie par l'entremise des groupes de travail stratégiques sur les bingos et les billets à fenêtres.

Le registrateur est conscient du temps qu'exige la participation à ces groupes de travail stratégiques. C'est pourquoi le registrateur reconnaîtra un groupe comme étant le groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance. La CAJO jouera un rôle de chef de file et établira un mandat clair ainsi que des critères pour les membres du groupe. On s'attend à ce que ce groupe forme des sous-comités qui se concentreront sur des changements administratifs exigés pour certains segments de l'industrie des jeux de bienfaisance ou sur des projets précis au besoin.

Phase II (Du 1er juillet au 31 décembre 2006)

Au cours de cette phase, on envisagera d'autres changements à apporter. Le registrateur surveillera et évaluera l'efficacité des changements apportés lors de la phase I en plus de surveiller d'autres éléments nouveaux au sein de l'industrie et apportera les révisions qui s'imposent.

1. Examen du secteur des tombolas

Le registrateur procédera à des consultations au sein du secteur des tombolas (titulaires de licence, personnes inscrites et municipalités) au sujet des observations faites par les participants du secteur. Le registrateur évaluera les avantages et l'efficacité d'établir un sous-comité sur les tombolas se rattachant au groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance afin qu'il se concentre sur les questions uniques touchant ce secteur et qu'il prépare des propositions à cet égard. On examinera aussi les possibilités de se servir des résultats des examens portant sur la technologie de l'information effectués à la phase I pour offrir de nouvelles occasions au secteur des tombolas.

2. Licences de billets à fenêtres

Au cours de cette phase, on mettra en œuvre un système de commande et de suivi centralisé. La date de la mise en œuvre dépendra des ressources disponibles et de la capacité des participants de l'industrie de prendre part à l'initiative. Si les ressources nécessaires sont disponibles, la portée du système sera élargie progressivement.

Le registrateur envisagera la possibilité d'instaurer un système de licence unique pour les billets à fenêtres, ce qui permettrait de vendre plusieurs genres de billets fournis par divers fabricants en vertu d'une seule licence et de réduire les exigences administratives liées à la présentation de rapports.

3. Fonds pour l'amélioration du secteur des bingos

Le registrateur consultera les membres du groupe de travail stratégique pour envisager la possibilité d'établir un fonds pour l'amélioration du secteur des bingos similaire au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres, qui connaît du succès. Grâce au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres, les membres de l'industrie ont obtenu les moyens financiers nécessaires pour déterminer les changements à apporter de façon efficace et stratégique, à l'issue d'un consensus au sein de l'industrie. Les décisions prises sont fondées sur les résultats de recherches de professionnels externes objectifs. Une approche similaire pourrait être avantageuse pour le secteur des bingos.

4. Modèles de recettes

Le registrateur continuera de surveiller et d'évaluer les modèles de recettes en vue de favoriser la santé et la viabilité de l'industrie. L'expérience tirée de l'initiative des bingos électroniques et de l'élaboration de modèles de recettes municipaux au cours de la phase I nous aidera à envisager un modèle de recettes révisé pour les salles de bingo situées dans une municipalité n'ayant pas adopté de nouveau modèle de recettes. Le registrateur continuera de collaborer avec le comité de gestion du fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres en vue de mettre en œuvre un modèle de

recettes approprié pour les billets à fenêtres, en tenant compte des résultats des recherches effectuées.

5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

Le registrateur continuera d'améliorer les communications et la sensibilisation en mettant à jour le Manuel de politiques relatives aux licences de loterie et en s'engageant à fournir des mises à jour deux fois par année.

6. Activités promotionnelles et publicitaires

Le registrateur continuera de passer en revue les lignes directrices pour les activités promotionnelles et publicitaires et les modalités régissant ces activités afin de repérer des possibilités pour les membres de l'industrie de faire du marketing de façon responsable. On évaluera les conséquences des décisions prises à la phase I d'autoriser de nouvelles activités promotionnelles, les éléments nouveaux au sein du secteur des jeux de bienfaisance et les activités publicitaires et de marketing de l'industrie en général afin de déterminer si on devrait autoriser des activités similaires et de repérer de nouvelles possibilités.

7. Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur

Le registrateur est habilité à apporter des modifications opportunes aux modalités et aux politiques. Par contre, la modification du décret et de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* nécessite une plus grande intervention du gouvernement. Le registrateur continuera de passer en revue le cadre actuel afin de repérer des possibilités d'amélioration et, lorsque cela est approprié, de porter ces questions à l'attention du gouvernement.

8. Consultations permanentes

Le registrateur continuera ses consultations auprès des membres de l'industrie en établissant un groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance auquel se grefferont des sous-comités se concentrant sur les changements opérationnels uniques à certains segments de l'industrie, lorsque cela est approprié. Il est utile d'obtenir les commentaires de membres de l'industrie pour repérer les occasions d'apporter des changements et pour établir des priorités et une orientation. La CAJO continuera de jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que le groupe de travail stratégique respecte les objectifs de son mandat.

9 Jeu responsable

Le registrateur consultera les membres de l'industrie au sujet des programmes de jeu responsable.

Conclusion

La CAJO est très reconnaissante aux intervenants d'avoir démontré tant d'intérêt et d'avoir formulé des commentaires aussi pertinents. L'intérêt des membres de l'industrie tout au long du processus de consultation a permis d'accroître la valeur des jeux de bienfaisance pour des organisations dignes de ce nom partout en Ontario. L'orientation et les priorités formulées dans le présent document doivent être perçues comme les mesures initiales du processus de modernisation des jeux de bienfaisance.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec :

Don Bourgeois
Avocat général et directeur
Services juridiques
Don.bourgeois2@cbs.gov.on.ca

Kathy Klas
Directrice
Direction de la liaison sectorielle
Kathy.klas@cbs.gov.on.ca

Tableau de consultation rapide
Modernisation des jeux de bienfaisance
Phase I
De janvier à juin 2006

	Priorité	Mesure	Date
1	**Modèle de recettes pour les centres de bingo**		
		Élaborer un modèle municipal pour projets pilotes	Janv. 2006
		Consulter – prix totaux à décerner appropriés	Janv.-juin 2006
		Envisager une option provinciale	Janv.-mai 2006
2	**Modèle de recettes pour les billets à fenêtres**		
		Consulter – avis obtenus grâce au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres	Janv.-juin 2006
3	**Responsabilité et souplesse**		
		Passer de deux fabricants de billets à fenêtres à contrat à une liste de fabricants approuvés	Mai 2005
		Élaborer un système de commande et de suivi centralisé pour les billets à fenêtres	Mars-juin 2006
		Établir des critères pour la présentation hâtive de demandes relatives à des méga-tombolas	Janv. 2006
4	**Modalités**		
		Les examiner en vue de l'introduction de cartes scellées et de billets pour bingos	Janv. 2006
		Les examiner en vue de l'introduction d'un bingo « progressif – Dollhuard » Plus	Janv. 2006
		Les examiner quant à un modèle de recettes municipal-projets pilotes	Janv. 2006
		Les examiner quant à une souplesse accrue pour la promotion de gros bingos-projet pilote	Janv. 2006
		Les rationaliser et intégrer des éléments dans les « règles du jeu »	Avril 2006
5	**Stratégie d'amélioration de l'observation**		
		Publier le Manuel de politiques relatives aux licences de loterie	Mai 2005
		Mettre à jour le Manuel de politiques relatives aux licences de loterie	Janv. 2006
		Établir une stratégie axée sur l'observation	Janv. 2006
		Consulter les conseils municipaux au sujet de protocoles-approche globale pour l'exécution	Janv-juin 2006
6	**Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet**		
		Concevoir un système des loteries de la CAJO	En cours- déc. 2006
		Examiner les possibilités pour les titulaires de licence d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information pour les tombolas	Avril 2006
7	**Activités promot. et publicit.**		
		Permettre plus de souplesse pour la promotion de gros bingos-projet pilote	Janv. 2006
8	**Consultations permanentes**		
		Faire la transition vers un seul groupe stratégique sur les jeux de bienfaisance	Avril 2006

Tableau de consultation rapide
Modernisation des jeux de bienfaisance
Phase II
De juillet à décembre 2006

	Priorité	Mesure	Date
1	**Examen du secteur des tombolas**		
		Consulter au sujet des possibilités	Juill.-oct. 2006
		Se servir des résultats de la phase I quant à l'utilisation de la technologie de l'information	Nov. 2006
2	**Licences de billets à fenêtres**		
		Entreprendre la mise en œuvre d'un système de commande et de suivi centralisé	Juill.-déc. 2006
		Envisager la possibilité d'un système de licence unique	Juill.-déc. 2006
3	**Fonds pour l'amélioration du secteur des bingos**		
		Examiner la possibilité d'établir un fonds pour l'amélioration du secteur des bingos	Juill.-déc. 2006
4	**Modèles de recettes**		
		Faire fond sur l'expérience tirée des projets pilotes des bingos électroniques et du modèle de recettes municipal de la phase I	Juill.-déc. 2006
		Mettre en œuvre le modèle de recettes approprié pour les billets à fenêtres	Juill.-déc. 2006
5	**Stratégie d'amélioration de l'observation**		
		Passer en revue le Manuel de politiques relatives aux licences de loterie deux fois par année	En cours
6	**Activités promotionnelles et publicitaires**		
		Repérer les possibilités de renforcer le marketing responsable	Sept.-déc. 2006
7	**Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur**		
		Le registrateur examinera le cadre actuel (décret et *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* et règlements y afférents) pour repérer les possibilités d'amélioration	Juill.-déc. 2006
8	**Consultations permanentes**		
		Consultations permanentes auprès du groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance et des autres experts nécessaires	Juill.-déc. 2006
9	**Jeu responsable**		
		Consulter les membres de l'industrie sur les programmes de jeu responsable	Juill.-déc. 2006